



---

## BAPTÊMES :

### INSCRIPTION, PREPARATION ET CELEBRATION

- 1. Inscription de votre enfant au baptême :** Avant la préparation au baptême, Il vous faudra venir personnellement au secrétariat pour enregistrer votre enfant. Vous aurez à produire les documents ci-dessous au secrétariat:
  - Photocopie acte de naissance de l'enfant
  - Photocopie acte de naissance de la maman
  - Photocopie acte de naissance du papa
  - Photocopie acte de naissance ou carte identité de la marraine
  - Photocopie acte de naissance ou carte identité du parrain

Note : Pour être parrain/marraine, il faut avoir 16 ans accomplis et être baptisé et confirmé dans l'Église Catholique. Pour baptiser un enfant il faut soit un parrain et une marraine **OU** un parrain ou une marraine.

A l'enregistrement, le secretariat vous donnera les dates des rencontres de PREPARATION dans la paroisse ainsi que les dates de célébration. Vous aurez à dire au secrétariat les dates de PREPARATION choisies. Il vous faudra donner la date souhaitée du baptême de votre enfant (selon le calendrier de la paroisse)

- 2. Préparation du baptême de votre enfant**

DEUX RENCONTRES avant le baptême sont prévues pour la préparation au baptême de votre enfant :

**1<sup>ère</sup> rencontre :** Le 3<sup>ème</sup> DIMANCHE du mois à 10h00 à la salle Benoit XVI, St. Pierre. Les parents (maman et papa) participeront à cette rencontre.

**2<sup>ème</sup> rencontre :** Le 4<sup>ème</sup> SAMEDI du même mois à 14h00 à la salle Benoit XVI, St. Pierre. Les parents (maman et papa) de l'enfant ainsi que la marraine et le parrain doivent assister à cette rencontre. **Voir le calendrier établi au verso.**

A l'issue de chaque rencontre, il vous sera remis une attestation de présence.

Seulement après avoir participé aux 2 rencontres de préparation (les deux attestations faisant foi) que le secrétariat confirme votre participation à la célébration des baptêmes à la date que vous avez donnée à votre première visite au secrétariat.

- 3. RENCONTRE DES PARENTS APRES LES BAPTEMES**

Deux rencontres réunissant les parents qui ont fait baptiser leurs enfants dans la paroisse sont prévues :

- Le **dimanche 26 juin à 10h00** à la salle Benoit XVI pour les parents ayant fait baptiser leurs enfants en 2021 et entre janvier et juin 2022
- Le **dimanche 20 novembre** à 10h00 à la salle Benoit XVI pour les parents ayant fait baptiser leurs enfants entre juillet et novembre 2022

- 4. Horaires des célébrations de baptême**

Eglise Saint-Pierre : 10h15